

Commune de Saint-Estève-Janson
Extrait du registre de délibérations
Séance publique du 29 janvier 2021
Présidence de Madame Martine CESARI, Maire

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf janvier à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Estève-Janson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, le 21 janvier 2021.

Délibération n° 01.2021.05

Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA CLECT METROPOLE

Madame le maire expose,

Dans la perspective notamment, des transferts de compétences, à intervenir le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, par délibération du 31 juillet 2020, a décidé de la création d'une Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

Par cette même délibération il a été décidé que cette Commission serait composée de 92 membres titulaires assistés de 92 suppléants, à raison d'un représentant titulaire et d'un suppléant par commune.

Il appartient au Conseil Municipal de la commune de désigner parmi ses pairs un représentant titulaire et son suppléant.

Sont candidats :

Représentant titulaire :

Représentant suppléant :

Après avoir procédé à l'élection

Sont désignés, pour représenter la Ville de au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Métropole Aix-Marseille Provence :

- en qualité de titulaire :

- en qualité de suppléant :

Mme le Maire
Martine CESARI